

COMMUNE DE
MORANCEZ
28630

Séance du 19 février 2026

L'an deux mille vingt six, le 19 février à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Monsieur BESNARD Gérard.

Nombre de
membres : 18

Présents : 13

Pouvoir : 3

Exprimés : 16

Date de
convocation :
22/01/2026

Etaient présents :

M. BESNARD Gérard, M. GUICHARD Jean-Pierre, Mme TOURON Elodie, M. BRAULT Jacky, Mme CHARPENTIER Chantal, Mme CROSNIER Dominique, M. GENET Didier, M. LEPRINCE Laurent, M. BIZET Florent, M. FEUGUEUR Stéphan, M. DURAND Rémy, M. DESFONDS Franck, Mme CAPRETTI Corine

Absents excusés :

Mme BONNAFOUX Chane donne pouvoir à Mme TOURON
Mme PAYET Solène donne pouvoir à M. BESNARD
Mme LE TEISSIER Aude donne pouvoir à M. DURAND
M. DELIMOGE Gilbert
Mme COSTA Sandra

Secrétaire de séance : Monsieur BIZET est élu secrétaire de séance

Délibération N° 17-2026

Objet : Vote de la Fiscalité Directe Locale de 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le projet du Budget Communal

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 27 janvier 2026

Vu en réunion plénière du 16 février 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire

	Taux 2026
Taxe Foncier Bâti	41,64 %
Taxe Foncier non Bâti	41,24 %
Taxe d'habitation résidence secondaire	12.47 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

↳ **Inscrit** au budget pour l'équilibre de celui-ci le montant des contributions directes.

↳ **Fixe** les taux 2026 comme ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire
0285212802698-20260319-DEL17-2026-DE
Date de réception préfecture : 19/03/2026

Gérard BESNARD